

Club Athlétique Chatélaillonnais (C.A.C.)		Numéro de filiation - C017007	
FORMULAIRE D'ADHESION (Personne majeur)			
Nouvel adhésion : <input type="checkbox"/>	Renouvellement : <input type="checkbox"/>	Si renouvellement, N° de licence :	

Non usuel :		Prénom :	
Sexe :	F <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/>	Nom de jeune fille :	
Date de naissance (jj/mm/aaaa) :		Nationalité :	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Adresse mail 1 (Obligatoire) :			@
Adresse mail 2 (Facultative) :			@
Téléphone 1 (Obligatoire) :		Téléphone 2 (Facultatif) :	

Assurances :

La Fédération Française d'Athlétisme propose à ses Clubs affiliés, une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et de ses adhérents. Par ailleurs, le Club a l'obligation d'informer l'adhérent de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

Je reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer

L'adhérent est informé que l'adhésion au Club et toutes les conséquences qui s'y attachent ne prendront effet qu'après la transmission effective du présent formulaire ou des informations y figurant à la FFA.

Certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique de l'athlétisme :

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et ses textes d'application ont introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport.

Voir au dos

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements du Club et de la Fédération Française d'Athlétisme.

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation) :

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club et transmises à la FFA. Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il devra le signaler au responsable du Club, qui en informera également la FFA.

Date (jj/mm/aaaa) :		Signature du licencié :	
---------------------	--	-------------------------	--

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et ses textes d'application ont introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport .

L'obtention d'une première Licence ou la reprise d'une licence après un arrêt d'au moins un an est subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique de l'athlétisme pour les personnes majeurs.

Ce certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport et mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut ne porter que sur une discipline, un ensemble de disciplines connexes ou sur la pratique du sport en général. Les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des non-pratiquants (Licence Athlé Encadrement), doivent produire un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport/athlétisme **en compétition**.

Renouvellement de licence pour les personnes majeurs :

Dans le cas d'un renouvellement de Licence, la présentation **d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique de l'athlétisme ne sera exigée que tous les trois ans.**

Le renouvellement d'une Licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle Licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

Pour cela, le licencié doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-4 du code du sport.

Le licencié pourra remplir ce questionnaire directement sur son espace personnel SI-FFA.

Ce questionnaire de santé pourra être rempli pendant deux renouvellements successifs. Lors du 3ème renouvellement, le licencié présentera un nouveau Certificat Médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois.

QUESTIONNAIRE SANTE



Répondez aux questions par OUI ou par NON.

N° LICENCE :

NOM :

SEXE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS:

OUI NON

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| A ce jour: | | |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10) Je refuse de répondre au questionnaire et je présenterai un nouveau certificat médical. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

«Si vous avez répondu NON à toutes les questions : «Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

«Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : «Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.»

Dans certaines situations particulières il n'est pas non plus possible d'utiliser l'ancien certificat médical et un nouveau certificat médical datant de moins de 6 mois devra être fourni:

- 1) Vous demandez une licence de type Athlé Compétition ou Athlé Running ou Athlé Entreprise et vous aviez la saison dernière une licence Athlé Santé. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat médical car ces types de licences exigent un certificat particulier portant la mention « pratique de l'athlétisme en compétition ».
- 2) Un jeune athlète de la catégorie Baby-Athlé possédait une licence Athlé Découverte et va devenir Eveil Athlétique au 1er novembre. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat car au 1er novembre. Le certificat devra porter la mention « pratique de l'athlétisme en compétition ».

Date et signature du Licencié :
(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)